

TITRE DU POSTE	<i>Technicien hygiène du milieu</i>
STATUT	Permanent
SERVICE	Infrastructures et Ingénierie
ENTRÉE EN FONCTION	Été 2025
HORAIRE	Temps plein / 39 heures / 4 jours

À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST

Située au cœur de la région administrative des Laurentides, à quelque 60 km de Montréal, la Ville de Prévost offre à ses 14 000 citoyens et commerçants un milieu de vie pluriel et progressiste, centré sur la famille et la nature.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du chef de division Travaux publics au Service des infrastructures, la personne titulaire du poste exécute les tâches reliées à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur le territoire.

Vos principales responsabilités sont :

- Exécuter divers échantillonnages au niveau des eaux usées et de l'eau potable et acheminer au laboratoire pour l'analyse des résultats ;
- Effectuer le suivi et l'entretien des équipements des stations de pompage d'égout, des étangs aérés, des puits d'eau potable et réservoirs ;
- Effectuer la procédure du rinçage unidirectionnel des réseaux d'aqueduc ;
- Procéder à l'inspection, l'entretien et la réparation des bornes d'incendies, des vannes d'aqueduc et de la tuyauterie souterraine d'égout et d'aqueduc ;
- Vérifier l'instrumentation de contrôle des divers appareils, le fonctionnement de la télémétrie, les débitmètres magnétiques, etc. ;
- Vérifier, calibrer et préparer la fourniture en produits chimiques ;
- Prendre en note le comportement des composantes électriques et mécaniques, les volumes, la durée de fonctionnement et les pressions ;
- Préparer des rapports informatiques, journaliers et mensuels, exigés se rapportant aux équipements en lien avec les normes du MELCC ;
- Utiliser des équipements de sécurité et observer des protocoles en matière de sécurité (espace clos, excavations et tranchées, cadenassage) ;
- Assurer le respect des normes environnementales en lien avec le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux et avertir son supérieur immédiat lors d'anomalies ;
- Rédiger des rapports d'événements ;
- Toute autre tâche reliée à la fonction ou demandée par son supérieur immédiat.

FORMATION ET EXPÉRIENCE REQUISE :

- Posséder une formation en traitement, distribution et assainissement des eaux **et/ou**
 - Certificat de qualification en traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTUFD) ;
 - Certificat de qualification en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2).
- Posséder au moins deux (2) années d'expériences pertinentes reliées aux tâches de l'emploi ;
- Être titulaire d'un permis de conduire classe 5 (classe 3 un atout) ;
- Détenir un diplôme d'études secondaires ou équivalence ;
- Disponible pour assurer une garde en dehors des heures normales, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES :

- Sens de la minutie et de la rigueur ;
- Accorde une valeur au travail bien fait et mets de l'avant les bonnes pratiques et normes en SST ;
- Facilité à travailler en équipe et en autonomie ;
- Sens de l'organisation et gestion des priorités ;
- Maîtrise de la suite de logiciels Microsoft 365 ;
- Capacité à trouver des solutions concrètes.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste permanent ;
- La rémunération et les conditions de travail seront établies selon la convention collective en vigueur (taux horaire 31,64 \$ à 37,22 \$) et selon les acquis du titulaire ;
- Horaire à temps plein à raison de 39 heures/ 4 jours (horaire de jour) ;

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae et d'un court texte expliquant leurs motivations, au plus tard le 9 juin 2025, à emploi@ville.prevost.qc.ca.

Nous vous remercions de votre intérêt à joindre l'équipe de la Ville de Prévost. Veuillez prendre note que nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature est retenue et que tout autre dossier de candidature sera conservé et réévalué pour de prochaines opportunités.

La Ville de Prévost considère la diversité de ses talents comme une richesse, et croit et adhère au principe d'équité en matière d'emploi. L'usage du masculin n'a que pour but d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire.